

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la Société

Journal de la société statistique de Paris, tome 63 (1922), p. 61-70

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1922__63__61_0

© Société de statistique de Paris, 1922, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 3. — MARS 1922

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 FÉVRIER 1922

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. ÉMILE BOREL, PRÉSIDENT, ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 1922

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES

NÉCROLOGIE

COMMUNICATIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

RAPPORTS DU TRÉSORIER ET DE LA COMMISSION DES FONDOS ET ARCHIVES

COMMUNICATION DE M. VARAGNAC : « LES STATISTIQUES DU CONSEIL D'ÉTAT EN MATIÈRE CONTENTIEUSE DEPUIS NIVOSE AN VIII (DÉCEMBRE 1799) »

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR M. ÉMILE BOREL, PRÉSIDENT, ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 JANVIER 1922

La séance est ouverte à 21 heures sous la présidence de M. Émile BOREL, président, qui met aux voix l'adoption du procès-verbal de la séance du 15 janvier 1922. Ce procès-verbal est adopté sans observations.

NOMINATION ET PRÉSENTATION DE MEMBRES TITULAIRES

M. le PRÉSIDENT annonce que les candidatures présentées dans la dernière séance n'ont soulevé aucune objection. En conséquence, MM. FEJÈS, CALLON, BOUZONNIE et POINCEAU sont nommés membres titulaires.

M. le PRÉSIDENT fait savoir d'autre part qu'il a reçu une demande d'admission au titre de membre titulaire émanant de M. René SALEFRANQUE, attaché à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 29, avenue de l'Opéra (1^{er}), présenté par MM. Pierre NEYMARCK et BARRIOL.

Conformément à l'usage, il sera statué sur cette candidature à la prochaine séance.

NÉCROLOGIE

M. le PRÉSIDENT a le regret d'annoncer à la Société le décès d'un de nos collègues, M. Manoel JANSEN MULLER, membre titulaire.

COMMUNICATIONS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. le Secrétaire général annonce qu'il a reçu pour la Société un certain nombre d'ouvrages dont la liste sera insérée à la fin du journal.

Il signale tout particulièrement l'ouvrage de notre collègue, M. GAGNÉPAIN, *Précis d'organisation comptable* (1^{re} partie), qui rendra de très réels services.

Parmi les ouvrages reçus figure la statistique judiciaire de la Belgique pour 1921. A ce propos, M. Fernand FAURE signale qu'en France nous attendons encore la statistique judiciaire de 1914, et il appelle l'attention de la Société sur le retard très regrettable qu'apporte le ministère de la Justice à la publication des statistiques. M. le PRÉSIDENT s'associe à l'observation présentée par M. Fernand FAURE.

RAPPORTS DU TRÉSORIER ET DE LA COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES

Conformément à l'article 24 de notre règlement intérieur, la Commission des Fonds et Archives et le Trésorier doivent présenter leur rapport sur le bilan au 31 décembre 1921, les comptes de l'exercice écoulé et le budget de 1922. Ces rapports sont insérés dans le présent journal. M. le PRÉSIDENT propose l'approbation des comptes et du projet de budget de 1922; il adresse ses remerciements au trésorier et au rapporteur et met aux voix les conclusions de la Commission, lesquelles sont acceptées à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT, obligé de quitter la séance, cède le fauteuil à M. ROULLEAU, vice-président.

COMMUNICATION DE M. VARAGNAC : « LES STATISTIQUES DU CONSEIL D'ÉTAT EN MATIÈRE CONTENTIEUSE DEPUIS NIVOSE AN VIII (DÉCEMBRE 1799) »

M. le PRÉSIDENT donne la parole à M. VARAGNAC pour le développement de sa communication, laquelle est insérée à la suite du présent procès-verbal.

M. le PRÉSIDENT remercie M. VARAGNAC de son étude très intéressante et très complète et ouvre la discussion.

M. LEBLANC dégage de l'exposé historique et statistique de M. VARAGNAC l'observation suivante : autrefois, le pouvoir absolu faisait appel au concours du Conseil d'État non pas seulement au point de vue juridique, mais encore au point de vue législatif, alors que le régime parlementaire a tendance à ne laisser au Conseil d'État que son rôle purement juridique. Il n'est pas douteux que la collaboration du Conseil d'État serait très précieuse pour la préparation et la mise au point des lois, et il est à souhaiter que nos législateurs utilisent largement la compétence de cet organe d'élite.

M. VARAGNAC s'associe au vœu exprimé par l'orateur. La sorte de quarantaine que subit le Conseil d'État, au point de vue législatif, est certes très regrettable. Il ne faut pas oublier que le Code civil est, pour une grande part, l'œuvre du Conseil d'État.

La loi organique du 24 mai 1872 a conféré formellement la fonction législative au Conseil d'État; malheureusement ce n'est que d'une façon intermittente et presque exceptionnelle qu'il exerce l'attribution que lui a reconnue cette loi.

La séance est levée à 22^h 45.

Le Secrétaire général,
A. BARRIOL.

Le Président,
E. BOREL.

II

Annexes au Procès-Verbal de la séance du 15 février 1922

RAPPORT DU TRÉSORIER

SUR

LES COMPTES DE L'EXERCICE 1921,

LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 1921

ET LE BUDGET DE L'ANNÉE 1922

CHERS COLLÈGUES,

Conformément à l'article 24 du règlement intérieur, j'ai l'honneur de vous rendre compte de la mission que vous avez bien voulu me confier.

Vous trouverez, dans les tableaux qui suivent, tous les renseignements nécessaires et je me bornerai à vous signaler les points suivants :

RECETTES DE L'EXERCICE. — Les *cotisations annuelles* ont donné sensiblement le chiffre que nous en attendions. La vente du journal par abonnement ou au numéro est malheureusement en diminution et son montant présente un écart de 800 francs environ avec nos prévisions. Les *intérêts non réservés*, de même que les *intérêts réservés*, présentent une diminution seulement apparente; nous avons écarté de 1921 les coupons échéant en janvier pour ne les comprendre que dans le prochain compte rendu. Il s'agit de 800 francs environ.

En ajoutant ces 800 francs aux 4.700 francs encaissés réellement en 1921, on trouve bien la somme prévue au budget : 5.400 francs.

Les *subventions* prévues pour 3.600 francs ont donné 3.820 francs, par suite de l'encaissement de subventions arriérées et malgré une diminution très sensible de la subvention du ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.

Quant aux *recettes diverses*, une libéralité de M. Alfred Neymarck est venue, comme dernière preuve de sa sympathie en faveur de notre Société, atténuer la charge fort lourde de nos dépenses.

DÉPENSES. — La différence principale avec les chiffres prévus au budget vient du prix du journal, mais il faut remarquer qu'en 1920 nous ne tirions qu'à 850 exemplaires un journal de 300 pages environ, et qu'en 1921 nous tirons à 950 exemplaires un journal de 360 pages.

Il en résulte une double augmentation qui a sa répercussion très sensible sur notre budget.

Mais, avec l'annuaire, n'est-ce pas le meilleur moyen de propagande dont nous puissions disposer pour faire connaître nos travaux?

BILAN. — Le bilan qui vous est soumis se présente, à peu de chose près, sous la même forme que les années précédentes.

J'ai cru cependant pouvoir réunir à l'actif les titres sans affectation spéciale et ceux qui étaient destinés à la représentation des arrérages des legs Mercet et Coste. La distinction faite précédemment était d'ordre tout à fait intérieur et obligeait le trésorier à des remaniements incessants dans la constitution des titres formant ces deux éléments de notre fortune sociale.

**

Il me paraît intéressant de vous indiquer les motifs pour lesquels notre avoir libre, qui, au 31 décembre, s'élevait à 70.589^f 52
ne ressort plus, au 31 décembre 1921, qu'à 65.034 66
soit une diminution de. 5.554^f 86
qui s'explique comme suit :

Nos dépenses normales, détaillées dans les comptes qui vous sont
soumis, s'élèvent à 24.697^f 98
alors que nos recettes libres s'élèvent à 17.703 12
la différence, soit. 6.994^f 86

représenterait la diminution de notre capital libre si elle n'était
compensée en partie par le retour à ce capital :

1° Des cotisations de quatre membres rachetés qui sont
décédés en 1921, soit 4×300 1.200
2° Des quatre versements de 60 francs d'un membre en
cours de rachat et qui vient également de décéder. . . 240
1.440 »
La diminution nette ressort ainsi à 5.554^f 86

BUDGET. — Le seul point délicat à vous signaler est toujours le journal, ou,
plus généralement, l'impression des documents dont nous avons besoin.

Le total des dépenses d'impression comprenait en 1921 :
Pour le journal 16.500^f
Pour l'annuaire. 1.100
Pour les impressions diverses 1.600
Ensemble 19.200^f

Nous ne prévoyons pour 1922 qu'une dépense de :
Journal 14.000^f
Annuaire 1.100
Impressions diverses. 1.600
Au total 16.700^f

Nous espérons que notre imprimeur continuera à diminuer les prix d'impression et que nous pourrons maintenir l'importance de notre publication.

Le Trésorier,
L. PERQUEE.

BUDGET DE PRÉVISION POUR 1922

RECETTES	DÉPENSES
Cotisations de 1922 reçues en 1921	Administration :
Cotisations à recevoir en 1922.	Secrétariat général.
Annuités de rachat	Convocations
Journal	Trésorerie
Revenus des titres du portefeuille libre et des legs Hancock, Bresson, Levasseur, Coste, Mercet et Bourdin.	5.400 »
Subventions :	Loyer
Ville de Paris.	Journal :
Ministère de l'Agriculture.	Impression, envois et
Instruction publique	graphiques
Conseil général de la Seine	Rédaction
Ministère du Travail	14.700 »
3.600 »	Annuaire.
20.100 »	Dépenses diverses.
Prélèvement sur les fonds libres.	Réserve d'annuités de rachat
3.500 »	1.000 »
23.600 »	23.600 »

ACTIF

PORTEFEUILLE

**Titres sans affectation spéciale
et titres d'arrérages de legs en compte courant.**

26 obligations Indo-Chine 3 1/2 % 1898.	13.039,15		
74 — foncières 3 % 1883	31.002,90		
4 — communales 2,60 % 1892	2.014,65		
30 — P.-L.-M. fusion, anciennes J. J. roses	12.926 »	} 92.334 »	
6 — P.-L.-M. fusion, nouvelles A. O. bleues.	2.514,55		
40 — Orléans 3 % nouvelles	17.454,20		
3 — Sud France 3 %	1.400,85		
25 — Indo-Chine et Yunnan 3 %	11.020,80		
1 — foncière 3 % 1883.	438 »		
2 — Est-Algérien 3 %	522,90		
100 francs de rente 5 %. Legs Mercet	1.745 »		
2 obligations Ville de Paris 1910. Legs Mercet	790,54		
11 — P.-L.-M. 3 % fusion, nouvelles. Legs Coste.	4.321,89	} 14.131,46	} 162.368,06
204 francs de rente 3 %	7.163 »		
1/4 obligation Ville de Paris 1898	111,03		

Titres en représentation de legs.

36 francs de rente 3 %	Legs Bourdin.	997,60	} 55.902,60
25 — — — — —	Legs Bresson.	805 »	
7 obligations P.-L.-M. 3 % fusion, nouvelles.	Legs Hancock	2.989 »	
33 francs de rente 3 %	Legs Levasseur.	1.000 »	
98 obligations Est Algérien 3%	Legs Coste.	41.789 »	
19 — foncières 3 %	Legs Mercet	8.322 »	

CAISSE

En caisse.	1.799,98	} 12.552,48
Bons de la Défense nationale à 6 mois (valeur nominale : 11.000)	10.752,50	

DIVERS

Numéros du Journal en magasin (Mémoire)	»	}
Sociétaires en retard pour 1921 (Mémoire 550 francs)	»	

Total. 174.920,54

COMPTES

RECETTES

Cotisations.	} Membres titulaires.	7.325 »	} 7.530 »	
		Membres correspondants.		205 »
Journal.	Abonnements et ventes au numéro.	2.464,50		
Intérêts non réservés.	} Sur les titres du portefeuille général, sur ceux des legs Bresson, Hancock et Levasseur, sur les fonds en compte courant.	2.888,62		
		Instruction publique.		300 »
Subventions.	} Agriculture	1.200 »	} 3.820 »	
		Ville de Paris.		1.000 »
		Conseil général de la Seine.		1.000 »
Recettes divers.	} Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale.	320 »		
		Versement de M. Alfred Neymarck		1.000 »
			17.703,12	
Rachats.	} Totaux : 7 sociétaires à 300 francs.	2.100 »	} 4.899 »	
		} Partiels } 11 — à 60 francs.		660 »
				1 — à 150 francs.
Intérêts réservés.	} Legs Mercet.	356,50	} 1.864 »	
		} Legs Coste.		1.471,50
				} Legs Bourdin.
Cotisations de 1922 reçues d'avance : 5 à 25 francs.		125 »		

22.602,12

DÉCEMBRE 1921

PASSIF

CAPITAL ET RÉSERVES

Capital des legs suivants	{	Legs Bourdin.	997,60	}	56.197,35
		Legs Bresson.	805 »		
		Legs Coste.	41.934,75		
		Legs Mercet	8.460 »		
		Legs Hancock	3.000 »		
		Legs Levasseur.	1.000 »		
Réserve sur cotisations rachetées : 111 sociétaires à 300 francs.					33.300 »
Versements effectués sur cotisations en cours de rachat.					1.230 »
Provision pour médaille Bourdin.					108 »
Intérêts des legs.	{	Coste.	11.832,12	}	14.412,52
		Mercet.	2.580,40		
Fonds sans affectation spéciale	{	Comprenant 22.000 francs attribués à la Société sur le legs fait à l'État par M. Giffard et 20.580 ^f 32, montant de l'indemnité pour incendie des collections du Journal de la Société et les excédents annuels des recettes sur les dépenses.			65.034,66
Cotisations reçues pour 1922.					125 »
					<u>170.407,53</u>

DIVERS

Sommes à disposition	{	Berger-Levrault	{	Journal	4.122,01	}	4.513,01
				Impressions diverses	391 »		
Cotisations à percevoir des sociétaires en retard (Mémoire : 550 francs)							»
							<u>174.920,54</u>

DE 1921

DÉPENSES

Administration.	{	Secrétariat général, correspondance, frais et fournitures de bureau	2.178,95	}	1.587,28
		Trésorerie et archives { Frais de recouvrement et de bureau.	1.339,09		
		{ Droits de garde et menus frais	248,19		
		Impressions diverses, convocations, etc.	1.637 »		
Loyer.		Termes payés en 1921			1.002 »
Journal	{	Impression et frais d'envoi	16.475,05	}	17.118,05
		Rédaction	643 »		
Annuaire		Impression et envoi			1.121,40
Dépenses exceptionnelles. — Confection d'une plaquette : D ^r Chervin.					53,30
					<u>24.697,98</u>

LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS EN 1913 ET DE 1918 A 1921

	1913	1918	1919	1920	1921
A. — Situation financière.					
Avoir au 1 ^{er} janvier	163.226,71	169.072,92	166.812,33	168.439,67	172.503,39
Cotisations	5.050 »	4.066 »	6.059 »	7.485 »	7.580 »
Abonnements et vente du Journal	1.527,75	1.180 »	1.240,70	3.324,80	2.464,50
Revenus des valeurs libres	3.453,32	3.444,90	3.671 »	3.359,10	2.888,62
Subventions	3.360 »	2.860 »	2.860 »	5.100 »	3.820 »
Annuités pour rachats	1.320 »	120 »	2.100 »	2.520 »	2.910 »
Revenus des legs	2.047,68	2.206,44	1.719,53	1.986,81	1.864 »
Recettes exceptionnelles	»	272,80	660 »	190 »	1.125 »
	16.758,75	14.147,14	18.310,23	23.965,71	22.602,12
Avoir au 31 décembre	179.985,46	183.220,06	185.122,56	192.405,38	195.105,51
Administration	3.362,30	3.834,16	4.530,68	5.434,23	5.403,23
Loyer	1.000 »	1.252,60	1.002,40	1.002,20	1.002 »
Journal	9.194,51	10.153,52	10.268,87	11.964,96	17.118,05
Annuaire	276,40	436,89	581,24	1.092,20	1.124,40
Bibliothèque	284,15	565,20	300 »	300 »	»
Dépenses exceptionnelles	1.135,50	168,36	»	414,40	53,30
	15.246,86	16.407,73	16.682,89	19.901,99	24.697,98
Avoir au 31 décembre	164.738,60	166.812,33	168.439,67	172.503,39	170.407,53
Caisses et banques	3.403,38	3.983,37	5.676,21	12.680,32	12.552,48
Portefeuille	161.335,22	161.083,96	162.828,96	162.697,96	162.368,06
Divers	»	1.745 »	»	»	»
à déduire : dettes de la Société	164.738,60	166.812,33	168.505,17	175.378,28	174.920,54
Avoir net	»	»	65,50	2.874,89	4.513,01
	164.738,60	166.812,33	168.439,67	172.503,39	170.407,53
B. — Effectif de la Société au 31 décembre de chaque année.					
Membres d'honneur	1	1	1	1	2
à vie	106	97	101	105	110
Membres titulaires (non rachetés)	239	256	283	300	311
Membres honoraires associés	70	51	48	48	48
Membres correspondants	31	28	27	25	14
TOTAUX	447	433	460	479	485

RAPPORT PRÉSENTÉ
AU NOM DE LA
COMMISSION DES FONDS ET ARCHIVES

PAR M. G. ROULLEAU
VICE-PRÉSIDENT

A la séance du 15 février 1922

MESSIEURS ET CHERS COLLÈGUES,

J'ai l'honneur de vous rendre compte, au nom de la Commission des fonds et archives, de l'examen des comptes de l'exercice 1921 et du budget de 1922, auquel elle a procédé dans sa séance du 10 mars.

Les tableaux annexés au rapport de notre trésorier montrent que les dépenses de l'année 1921 ont dépassé le total des recettes de 2.095^f 86; cet excédent de dépenses est plus grand en apparence qu'en réalité: il résulte en partie, ainsi qu'il a été expliqué, de ce que 800 francs environ de coupons échéant en janvier, et qui jusqu'ici étaient considérés comme acquis dès le 31 décembre, sont désormais reportés aux recettes de l'année même de leur encaissement. Le surplus est imputable à l'augmentation des frais d'impression du journal, qui constituent pour nous une lourde charge.

Nous devons signaler particulièrement parmi nos recettes la somme de 1.000 francs qui nous a été versée en exécution des dernières volontés de notre regretté ancien président, M. Alfred Neymarck.

Le bilan au 31 décembre dernier fait ressortir une réduction de 5.554^f 86 de nos fonds libres. L'élasticité de notre trésorerie a permis de supporter cette diminution sans avoir à entamer notre portefeuille. Celui-ci est composé presque en totalité d'obligations amortissables, dont la valeur de remboursement est très supérieure au prix de revient qui figure sur nos livres.

Il convient, pour évaluer l'ensemble des ressources qui sont à notre pleine disposition, d'ajouter aux fonds libres la réserve sur cotisations rachetées et les cotisations en cours de rachat, puisque ces sommes, dès maintenant définitivement acquises à la Société, doivent être virées au fonds sans affectation spéciale au moment que nous espérons lointain pour tous, du décès de nos sociétaires rachetés. L'ensemble des ressources ainsi totalisées, qui était, à la fin de 1913, de 101.588^f 77, s'élève encore aujourd'hui à 99.564^f 66: la différence, soit 2.024^f 11, représente la diminution nette subie par notre avoir libre de charges au cours de sept années de guerre et d'après-guerre; c'est dire que cet avoir est resté sensiblement intact.

Le budget de prévision pour 1922 n'appelle aucune observation particulière; il prévoit sur les fonds libres un prélèvement de 3.500 francs, moyennant une notable économie sur les frais d'impression du journal.

Votre Commission a constaté la parfaite régularité des écritures qui lui ont été soumises, et l'exactitude des existences d'espèces et de titres indiquées au bilan. Notre trésorier, M. Perquel, assure la gestion de nos intérêts

avec un dévouement et une netteté dont vous serez certainement unanimes à le remercier avec nous.

La Commission vous propose :

1^o D'approuver la gestion du trésorier pour 1921 et les comptes de l'exercice;

2^o D'approuver le projet de budget pour 1922, s'élevant en recettes et en dépenses à 23.600 francs.

Au nom de la Commission des Fonds et Archives :

Le Vice-Président rapporteur,

ROULLEAU.
